

### Politique des territoires

**M. Daniel Garrigue.** Je note, tout d'abord, que cette mission présente beaucoup d'objectifs et que ses crédits ne sont guère nombreux – d'où leur saupoudrage.

Par ailleurs, outre que les restructurations liées à la Défense sont lentes à être mises en œuvre, les crédits dédiés à la dépollution manquent. Sans doute le plan de relance de l'économie a-t-il manqué d'ambition en la matière.

L'apparition d'un nouveau monde rural très dynamique dont les attentes ont évolué me semble également devoir être prise en compte. Outre la garde des jeunes enfants et l'accueil des personnes âgées dépendantes, qui concernent essentiellement les collectivités territoriales, deux points demeurent préoccupants : il s'agit du devenir de La Poste et de la démographie médicale. Quelle sera la répartition entre les bureaux de poste et les Points Poste, les services rendus par les seconds n'étant pas comparables à ceux des premiers ? Des engagements très précis doivent être pris en la matière. Par ailleurs, je considère que le décalage entre l'augmentation de la population et la pénurie de médecins ne pourra être résolu que par la régulation.

Enfin, il me paraît dommageable que les crédits européens ne soient pas consommés. Sans doute la focalisation excessive sur les grandes agglomérations est-elle préjudiciable quand les maires des villes moyennes ou des zones rurales ont le plus grand mal à se faire entendre. Les structures des « pays », quant à elles, sont devenues très lourdes et ne peuvent accomplir leurs missions de coordination et de concertation entre les collectivités.

**M. le rapporteur spécial.** La mission *Politique des territoires* est la plus petite mission du budget de l'État mais elle comprend une multitude d'actions – pôles d'excellence rurales ou de compétitivité, contrats de sites ou territoriaux, Agence française pour les investissements internationaux (AFII) – justifiant la présence d'indicateurs spécifiques.

Concernant les restructurations liées à la Défense et à la dépollution de certains sites, le ministère de l'environnement doit avoir des lignes budgétaires dédiées, mais une partie de l'action de dépollution peut être prise en charge dans le cadre du Fonds de restructuration défense (FRED), doté de 200 millions d'euros. Le « retard au démarrage » – un tiers des 30 millions d'euros du FNADT prévus en AE en 2009 sera engagé – s'explique en raison de la spécificité des dossiers s'agissant de cession aux collectivités territoriales, de reconversion ou de dépollution, les négociations étant toujours en cours. Les contrats de redynamisation de sites de défense, en revanche, ont tous été signés.

Notre ruralité est triple : la ruralité périurbaine – dont la population s'accroît – ; celle qui décline – je songe au nord du Massif central ou à l'est de la France – ; et, enfin, celle qui est en plein renouveau et dont les besoins, en termes de services, sont évidents. Les Assises des territoires ruraux qui seront bientôt organisées visent à connaître les aspirations nouvelles des populations. Le Gouvernement veillera ensuite à établir un « socle de services publics » garanti par des contrats territoriaux.

La situation de La Poste constitue quant à elle un sujet sensible. Le Gouvernement, là encore, affiche un certain nombre de garanties – s'agissant notamment du maintien des missions de service public et des 17 000 Points Contacts, bureaux de poste, agences postales communales ou Points Poste. J'ajoute, à ce propos, qu'un amendement que j'avais cosigné, voté en 2005, dispose que pas plus de 10 % de la population d'un département doit être éloignée de plus de cinq kilomètres d'un Point Poste ou à vingt minutes, en voiture, de ce dernier. Quatre ou cinq départements n'ont pas encore atteint ce critère – d'où les difficultés qui se posent.

S'agissant de la démographie médicale, je rappelle que les nouveaux pôles d'excellence rurale

tendent aussi à assurer le financement de nouvelles maisons de santé - dans ma circonscription, des professionnels se sont d'ailleurs déjà engagés. En outre, à la suite de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, une ligne budgétaire spécifique de 20 millions d'euros annuels aura pour objet de permettre le financement de ce maillage territorial. Les maisons de santé ou les maisons médicales sont, selon moi, l'outil le mieux adapté pour les zones rurales.

En ce qui concerne les crédits européens, je note que si la signature de certains programmes régionaux européens a été décalée par rapport aux CPER, leur niveau de consommation n'en demeure pas moins insatisfaisant, ce qui soulève des questions : les maîtres d'ouvrage disposent-ils des informations adéquates sur les nouveaux axes des programmes ? Les procédures sont-elles adaptées à certaines zones rurales ? Étant à mi-parcours en 2010, il est indispensable de parvenir dans les mois qui viennent à un bien meilleur niveau d'engagement et de consommation. Si, par ailleurs, la poursuite de programmes européens de cohésion est envisagée au-delà de 2013, nous devons afficher d'aussi bons niveaux d'engagement et de consommation que sur les programmes antérieurs. J'ajoute, enfin, que les autres pays de l'Union connaissent les mêmes retards.

Le fonctionnement des « pays », quant à lui, varie considérablement d'un territoire à l'autre mais je considère que ces derniers doivent devenir autant d'instances intercommunales stratégiques.

**M. Jean Launay.** Je vous remercie de cet exposé très complet, mais l'enveloppe de 385 millions dont vous avez fait état me semble relativement modeste compte tenu des enjeux qui se posent.

Les grappes d'entreprises peuvent-elles être qualifiées de pôles de compétitivité économique ruraux ? Si oui, l'aménagement du territoire pourra-t-il faire des miracles avec les 7 millions d'euros prévus ? Combien en dénombrerait-on ? Comment ces crédits s'articulent-ils avec les CPER et les politiques régionales ?

Par ailleurs, chacun sait que les relations entre les secrétariats généraux aux affaires régionales (SGAR) et les régions pourraient être meilleures : les procédures sont lourdes, les crédits engagés sont plus centrés sur les agglomérations que sur les villes moyennes et les campagnes et, enfin, l'annualité des crédits du FEDER soulève également des problèmes de réactivité.

Par ailleurs, 15 millions seront consacrés en 2010 à la deuxième vague de pôles d'excellence rurale. Mais, ainsi que vous le rappelez dans votre présentation, le budget de la phase précédente se montait à 230 millions sur trois ans. C'est une réduction considérable.

Pour ce qui est de La Poste, certes elle est affichée comme une priorité pour le développement solidaire et équilibré des territoires, mais le budget ne prévoit rien pour le Fonds de péréquation de présence postale, doté de 137 millions aujourd'hui – et cela alors même que le président de La Poste évalue à 250 millions d'euros les obligations liées à l'accessibilité de ses services. Il faudra bien, surtout dans le contexte de la suppression de la taxe professionnelle, trouver ces crédits quelque part pour pouvoir maintenir 17 000 points de contact. Et, comme **Daniel Garrigue**, je déplore que certains dirigeants veuillent systématiquement transformer des bureaux de plein exercice en agences postales communales ou en relais-poste-commerçant, ce qui risque de nuire à la qualité de l'accès.

Pour ce qui est de la fracture numérique, la question des zones blanches se pose pour le haut débit comme pour la téléphonie mobile et, demain, pour la TNT. Quelle est la dotation du Fonds d'aménagement numérique ?

Enfin, je me félicite des efforts faits au travers de l'action *Eau et agriculture en Bretagne*. Les pratiques locales avaient causé une grande concentration de nitrates dans l'eau. Mais je rappelle que la fermeture des captages, si elle est emblématique, ne fait que se conformer aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau.